

Le discours rapporté
Quelques réflexions à propos de son traitement dans les grammaires en général et dans la *Grammaire 2000* en particulier

Patrick Dendale

0. Grammaire versus linguistique ou apprentissage de la langue versus réflexion sur la langue

Nous restons convaincus, et l'évolution de la didactique des langues le confirme, que l'apprentissage d'une langue étrangère, à l'école, ne peut pas se faire uniquement de façon intuitive, par imitation, par immersion ou par la création d'automatismes. **La réflexion doit étayer l'entraînement.** Dès le niveau moyen, l'élève a besoin [...] de mieux comprendre les mécanismes de la langue qu'on lui apprend (Spiegelbeer, J. de. et al. 1995¹¹, *Grammaire 2000*. Antwerpen: Planlyr. Préface. Les caractères gras sont les nôtres.)

Cet extrait de la préface de la *Grammaire 2000* est une bonne illustration d'un type de questions qu'un linguiste impliqué dans l'enseignement de langue pourrait être amené à se poser, à savoir: 'Quelle doit être la part de la réflexion consciente dans l'enseignement d'une langue?' ou 'Jusqu'où la réflexion métalinguistique peut-elle aller dans une grammaire scolaire sans que cette grammaire tourne à l'étude linguistique pure et dure et se détourne de sa vocation première, l'enseignement des structures de la langue?' Ce sont là aussi des questions que les auteurs d'une grammaire se posent sans doute continuellement quand ils ont à décider s'il convient d'intégrer ou non telle ou telle 'digression' linguistique dans leur grammaire.

Dans le cas de la *Grammaire 2000*, la question est d'autant plus pertinente que la grammaire est destinée aussi (cf. les premières lignes de la préface) à des étudiants de niveau avancé et qu'elle a été utilisée effectivement pour des étudiants du premier cycle de l'enseignement supérieur¹ censés devenir des spécialistes du français. On pourrait donc s'attendre à ce qu'elle ait été conçue non seulement comme un manuel d'apprentissage du français, mais aussi comme un ouvrage qui initie à une réflexion active et 'méta' sur les mécanismes de cette langue.

Dans cet article d'hommages à Raoul Sinjan, je voudrais essayer d'explorer cette zone de recoupement entre grammaire d'apprentissage et réflexion linguistique, en partant d'un chapitre de sa *Grammaire 2000*, que j'analyserai et que je situerai par rapport aux autres grammaires du français et par rapport à la linguistique. Le thème que j'ai choisi est le **discours rapporté** (DR). Le hasard a voulu que dans la période où Raoul Sinjan était chef du département des traducteurs et interprètes de la *Katholieke Vlaamse Hogeschool* à Anvers, j'y ai été chargé pendant cinq ans d'enseignements de grammaire et de linguistique et que l'année de mon départ d'Anvers j'ai été chargé d'un cours de linguistique sur le discours rapporté à l'Université de Metz. Cet article me permettra donc de faire le joint d'un côté entre mes enseignements de grammaire et de linguistique et de l'autre entre mes enseignements académiques à Anvers et à Metz, et tout cela en partant de la grammaire dont Raoul Sinjan a été l'un des auteurs.

1. La Grammaire 2000 et son traitement du problème du DR

1.0 Le DR est traité dans la *Grammaire 2000* dans la partie consacrée à 'La phrase'. Sept phénomènes de syntaxe phrasique y sont regroupés, dont 'Le discours indirect'² (chapitre 5.5) et 'La concordance des temps' (chapitre 5.6, chapitre qui pourrait dans une première approche être considéré comme un prolongement du chapitre 5.5). Ces deux chapitres ensemble font six pages.

Dans le chapitre 5.5 sont présentées les deux formes les plus connues du DR, le discours direct (DD) et le discours indirect (DI)³. Une lecture rapprochée de ce chapitre nous a fait retenir quatre points qui méritent un commentaire.

1.1 Premièrement, le fait qu'on n'y fasse nulle part mention du troisième membre du trio célèbre des formes de DR, le fameux discours (ou style) 'indirect libre' (DIL). Son absence frappe parce que le DIL est invariablement associé aux deux autres formes de DR. Y manque aussi d'ailleurs le moins connu 'discours direct libre' (DDL), illustré ici par deux exemples empruntés à Rosier (1999):

- (1) Puis une fatigue le gagne. Je ne vais tout de même pas m'endormir, et celui-là qui va arriver d'un moment à l'autre? Il se secoue, passe dans la salle de bains,

revient en versant dans ses mains un peu d'eau de Cologne (Salleneuve, cité dans Rosier 1999: 290)

- (2) Simone s'empara du séchoir, le brancha et le lança très vite en direction de la baignoire. **Tiens, attrape!** Française repoussa le séchoir par réflexe et sortit aussitôt du bain. (*Marie-Claire*, cité dans Rosier 1999: 287)

Pour cette forme de DR, l'absence se comprend et se pardonne: non seulement l'identification du DDL est relativement récente (située en 1954 par Strauch 1972⁴) – ce qui explique peut-être que très peu de grammaires contemporaines le mentionnent – mais son existence même ne fait pas l'unanimité des linguistes⁵.

À côté du DDL, aucune mention n'est faite non plus de formes 'non canoniques' de rapport de discours, comme:

- Le discours narrativisé (amplement commenté par Genette 1966 et 1983):

- (3) a. Il annonça son départ⁶
 b. Chevalier a rappelé dans son intervention les étapes de la carrière des deux chefs de service

- Les différentes formes de discours 'absorbé' (Wilmet 1998: 454): guillemets entourant un ou plusieurs mots (dominant lieu à ce que Charaudeau (1996: 625) appelle le 'discours évoqué' et d'autres, comme Jacqueline Authier, des 'lots textuels'), italiques qui remplissent les mêmes fonctions, formulées du type *comme on dit, comme qui dirait*, mots ou expressions aussi variés que *soi-disant, prétendu(ment), présumé, officiellement, sic, fin de citation*.

- (4) Le **prétendu** 'conditionnel' appartient au mode indicatif (Wilmet, cité dans Rosier 1999: 180)

- (5) Songer à ces fausses grossesses, qui durent **soi-disant** des mois, et qui trompent jusqu'aux médecins (...) (Romains, dans le Grand Robert électronique).

- (6) Oui, misogynne et misomère (**sic**) je l'étais (Perrain, cité dans Rosier 1999: 214)

- Le conditionnel de oui-dire ou de l'information empruntée:

- (7) Six appareils argentins **auraient** été abattus (*L'Express*, cité dans Dendale 1993: 165)

- Les constructions contenant des syntagmes prépositionnels commençant par *selon*, d'après, pour X:

- (8) **Selon les témoins** la voiture circulait à gauche (cité dans Collier 2000: 210)

- Les constructions contenant des incises du type *il paraît que, paraît-il, soi-disant que*:

(9) Il y a, **paraît-il**, autant de festivals de cinéma que de jours dans l'année. (*Le Point*)
 (10) Un petit même [...] qui prétend m'envoyer rebondir du jour au lendemain, **soi-disant qu'il** serait trop jeune pour avoir une femme. (Aymé, cité dans le Grand Robert électronique).

Et puis, il y a les **formes mixtes**, mi-discours direct, mi-discours indirect (par exemple le 'discours direct avec *que'* de Bruña-Cuevas, 1996, illustré par (11) et (12)), ou mi-discours indirect, mi-discours indirect libre⁷, comme dans (13),

- (11) Je ne sais quel ornithologue a dit '**que** l'on ne rêvait pas de compagnie' (Duhamel, cité dans Rosier 1999: 218)
 (12) Les hommes du achélième pensaient **que** sacré Eugène! (Vautrin, cité par Rosier)
 (13) Il l'avait connu, **me dit-il**, et n'avait jamais été dans le secret de son mérite (de Tilly, cité dans Rosier 1999: 259)

Il y a, pour terminer, toutes sortes de **formes orales 'modernes'** de DR, populaires dans le langage des jeunes, introduites par des mots comme *genre* ou *comme quoi*. Par exemple:

- (14) Quand je lui ai dit que t'étais pas sûr de venir elle était vraiment pas contente **genre** si vous jouez pas je chante pas (Yaguello & Fleischman 1999)
 (15) Ils se sont mis à tchatcher **comme quoi** pour un keum comme moi, ça devrait pas poser de problèmes (Jonquet, cité par Rosier)

1.2 La deuxième chose qui frappe quand on parcourt le chapitre consacré au DR dans la *Grammaire 2000* c'est son titre: 'Le discours indirect'. Faut-il voir dans 'indirect' un hyperonyme de l'ensemble des formes de DR ou est-ce simplement une des deux formes de DR – celle qui pose le plus de problèmes dans l'apprentissage du français? – qui a été promue au statut de titre? Nous, pour notre part, distinguerons dans cet article entre discours rapporté (DR) (faisant fonction d'hyperonyme) et discours indirect (qui est un des hyponymes, à côté du DD, du DIL et d'autres formes de DR).

1.3 La troisième chose qui frappe est l'absence de définitions des différentes formes de DR retenues dans la *Grammaire 2000*. Fidèle à la tradition des 'grammaires en

cartes', le chapitre ouvre par un encadré d'exemples, qui illustrent le DD et le DI et qui font dans un certain sens figure de définitions 'par extension'. Cette absence de définitions peut étonner si on compare sur ce point la *Grammaire 2000* à d'autres grammaires, où elles manquent rarement; elle n'est pas incohérente toutefois par rapport à la logique interne de l'ouvrage. Les définitions explicites y sont en effet très rares, les notions grammaticales (comme 'mise en relief', 'pronom', 'COD', 'Verbe pronominal réfléchi', etc.) étant systématiquement clarifiées par des exemples et rien que des exemples (si ce n'est, quelquefois, par la traduction du terme en néerlandais).

1.4. La quatrième chose qui frappe à la lecture du chapitre sur le DR de la *Grammaire 2000* est l'absence, parmi les exemples donnés, de phrases au discours direct avec un contenu interrogatif (p. 221) (ou avec un contenu impératif, p. 224). À côté de (16), on n'a pas d'exemples comme (17) ou (18), où entre les guillemets c'est une question ou un impératif qui apparaît:

- (16) Véronique dit: 'C'est une bonne idée' (discours direct) (*Grammaire 2000*, p. 221)
 (17) Vénrdique (se) demande: 'Est-ce une bonne idée?'
 (18) Véronique crie: 'Sortez!'

Cette lacune est moins innocente qu'elle ne paraît. Elle donne lieu effectivement à un étrange effet de mise en parallèle d'oppositions, synthétisé dans le petit tableau qui suit:

5.5.1 'Phrase énonciative'	discours direct	discours indirect
5.5.2 'Phrase interrogative' (Interrogation indirecte)	question directe	question indirecte
5.5.3 'Phrase impérative'	DISCOURS DIRECT	DISCOURS INDIRECT

Dans la section 5.5.1 du chapitre sur le 'discours indirect' ('Phrase énonciative'), les auteurs opposent dans leurs tableaux d'exemples, discours **direct** et discours **indirect**, illustrés respectivement par (16), plus haut, et (19) ci-dessous:

- (19) Véronique dit que c'est une bonne idée

Ce contraste semble trouver un écho sous 5.5.2 ('Phrase interrogative (Interrogation indirecte)') dans l'opposition qui est faite entre **question directe** (*Est-ce que tu viens?*)

et **question indirecte** (*Je veux savoir si tu viens*). Et pour parachever ce jeu' sur les oppositions terminologiques, la même opposition que dans 5.5.1. réapparaît dans la section 5.5.3 ('Phrase impérative') sous la même forme 'DISCOURS DIRECT' versus 'DISCOURS INDIRECT' – en majuscules cette fois-ci⁸ – mais illustrée ici par des exemples comme:

(20) Sortez. (DISCOURS DIRECT)

(21) Il dit de sortir. (DISCOURS INDIRECT)

Il doit être clair que le terme de 'discours direct' prend dans ce chapitre une valeur différente selon qu'il est utilisé pour caractériser la phrase énonciative ou la phrase impérative. Dans le premier cas, 'direct' est pris au sens technique, tel qu'il est utilisé généralement dans les études sur le rapport du discours pour désigner une des trois formes classiques de rapport de propos: dans le second cas, le mot est utilisé dans un sens non technique et est synonyme de 'original, d'origine, de départ'. Le glissement de sens de ce mot est une belle illustration de la fameuse confusion créée par les qualificatifs 'direct' et 'indirect', confusion qui est co-responsable, selon Combettes, de la conception 'dérivée' des formes de DR⁹. "Il faut reconnaître, écrit Combettes, que les termes mêmes de 'direct' et d'"indirect' ne sont guère bien choisis: 'indirect' est trop rapidement interprété comme 'second', 'dérivé', etc." (1990: 98). 'Direct' est alors interprété comme 'original', et 'discours direct' comme 'discours d'origine' (DO). (22) et (23) ne peuvent alors plus être distingués, alors que l'un est un vrai DR (23), l'autre pas:

(22) Je ne veux plus te voir ici. Sors!

(23) Il m'a lancé au visage: 'Je ne veux plus te voir ici. Sors!'

Cette assimilation du DD au DO est elle-même la conséquence d'une conception (erronée) du DD qui consiste à y voir un rapport de paroles fidèle, littéral, textuel¹⁰. Or, de nombreux exemples de DD, comme ceux cités ci-dessous sous (24) à (27), montrent que la littéralité du DD n'est souvent qu'apparence et n'est nullement définitoire pour ce type de rapport de paroles (les parties en gras empêchant de considérer les DD en question comme la reprise **littérale** de paroles d'origine):

(24) Madame, dis-je – **toujours en turc** – quand viendra le moment où... (Lofti, cité dans Combettes 1990: 100)

(25) Au-dessus du cœur, on lit en lettres peintes: 'Ceci est le chef de ***', décédé **tel an, tel jour** (Flaubert, cité dans Combettes, 1990: 104)

(26) a. Il a dit **en substance**: 'Je veux changer de métier'.
b. Maître Renard, par l'odeur alléché, lui tint à **peu près** ce langage: 'Hé! bonjour, Monsieur le Corbeau...'. (La Fontaine, cité dans Wilmet 1998: 450)

(27) Elle eut au bord des lèvres le mot qui peut-être eût jeté son frère en larmes dans ses bras : 'Ton secours et ton refuge, n'est-ce pas moi?' **Mais elle ne les prononça pas.** (Mauriac, cité dans Rosier 1999: 239)

La distinction qui est faite dans la littérature spécialisée entre DO et DD permet aussi de mettre en évidence la différence de nature qu'il y a dans les oppositions 'discours direct' / 'discours indirect' d'un côté et 'question directe' / 'question indirecte' de l'autre, mises en parallèle par la *Grammaire 2000*. Dans le premier cas, il s'agit de deux formes de DR qui codifient, chacune à sa façon, un DO. Dans le second cas, seule la question indirecte est une forme de rapport de discours – au même titre que le DD et le DI – la question directe relevant du discours 'd'origine' (DO). S'il n'est pas faux de qualifier (28) de question directe, le fait de mettre en parallèle ce terme avec celui de discours direct, en les opposant respectivement à 'question indirecte' et 'discours indirect', est pour le moins trompeur. Pour obtenir un parallélisme plus correct, il aurait fallu comparer l'exemple (29) à (30) et non pas (28) à (30):

(28) Est-ce que tu viens? (Question directe et DO)

(29) Il me demande: 'Est-ce que tu viens?' (Question directe, pas de DO mais DD)

(30) Il me demande si je viens (Question indirecte, pas de DO mais DI)

1.5 Après ce premier bilan quelque peu négatif du traitement du DR par la *Grammaire 2000*, il est temps de jeter un coup d'œil sur les points positifs qu'on peut relever dans le traitement qui est fait de ce phénomène, en particulier sur ce qu'elle signale comme difficultés en la matière.

Quels sont les principaux problèmes du DR que la littérature linguistique retient pour le DR? Et quels sont ceux qui doivent être abordés dans une grammaire telle que la *Grammaire 2000* et donner lieu à des exercices comme ceux proposés dans *Exercices 2000*? C'est ce que nous examinerons dans la section qui suit.

2. Les problèmes du discours rapporté

2.1 Traitement dans les grammaires: le point du vue du didacticien de la langue

2.1.1 Les problèmes du DR que la *Grammaire 2000* a condensés en six pages sont des problèmes de syntaxe, si on prend 'syntaxe' au sens large (par exemple des Chomskyens), sinon des problèmes de syntaxe de phrase et de sémantique énonciative. Le fil rouge dans le traitement qu'elle en donne, est le contraste entre d'un côté structures syntaxiquement non subordonnées et énonciativement autonomes – typiques du DO, mais aussi du DD – et de l'autre structures syntaxiquement subordonnées et énonciativement dépendantes – typiques du DI (et du DIL).

Plus concrètement, la *Grammaire 2000*, au chapitre 5.5, ('Le discours indirect') traite des problèmes suivants: (1°) le mode (l'indicatif ou infinitif) requis par le verbe de la construction indirecte, (2°) le mot de liaison (conjonction, préposition ou mot interrogatif) exigée par la construction et (3°) l'ordre des mots dans la phrase (avec notamment le problème de la non-inversion sujet-verbe dans l'interrogation indirecte).

Au chapitre 5.6 ('La Concordance des temps') les auteurs présentent, à partir de constructions de DI (*Il dit qu'il est d'accord / Il a dit qu'il était d'accord*, etc. p. 225) le problème syntactico-énonciatif de l'adaptation des temps de la subordonnée en fonction du temps de la principale. L'inventaire des adaptations énonciatives auxquelles est soumis le DI n'est cependant pas complet: il se limite aux temps. On cherchera donc en vain des règles sur les transpositions qui affectent les pronoms personnels, les pronoms et adjectifs possessifs, les pronoms et les particules démonstratifs (-ci) ou les adverbies déictiques (*ici, demain*, etc.). Le chapitre 5.5, sur le DI esquivé, lui aussi, ces problèmes, par le choix d'exemples au DD qui ne contiennent aucun des éléments énumérés ci-dessus et qui n'obligent donc pas, lors du passage au DI, à des transpositions¹¹. Ces constatations pourraient conduire à penser que le chapitre 5.6 n'est peut-être pas voulu comme un prolongement du chapitre 5.5 sur le DR; que c'est pour ainsi dire une coïncidence qu'il suive ce chapitre. Cette conclusion se heurte toutefois à deux faits. Premièrement au fait que les constructions qui sont présentées au chapitre 5.6 pour illustrer les transpositions temporelles sont, principalement, des constructions de DR. Deuxièmement au fait que c'est dans une même section qu'*Exercices 2000* réunit les exercices afférents aux deux chapitres 5.5 et 5.6 de la *Grammaire*.

Occupons-nous un instant des exercices (*Exercices 2000*, pp. 267-277). Les exercices qui accompagnent la matière de la grammaire portent sur: (1°) le choix du mode (pour le DI des phrases impératives), (2°) la concordance des temps pour le DI, (3°) le choix du connecteur dans le passage du DO au DI. Le type d'exercices le plus fréquemment proposé consiste à demander aux apprenants une transformation: transformation d'une construction au DO (p.ex. *J'ai mal à la tête*, p. 267) en une construction au DI, selon un canevas donné (*Tu dis toujours que tu ...*), qui fournit la proposition principale à laquelle il faut intégrer le DO. L'exercice consiste donc à faire attention au mode, au temps, au connecteur, à l'adaptation des temps (et occasionnellement aux autres éléments déictiques).

2.1.2 Qu'en est-il maintenant du traitement du DR dans les autres grammaires? Commençons par quelques grammaires scolaires (utilisées en Flandre). Des quatre grammaires que nous avons consultées, ni la *Grammaire française* de Dierckx¹² (1976), ni la *Grammaire nouvelle* de Dujardin & D'Haene (1982) ne traitent du problème du DR. La *Grammaire pour néerlandophones* de Germer & Carlens (1972) consacre deux pages à l'interrogation indirecte et donne une série d'exemples de discours indirects dans sa partie sur la subordination, sans cependant signaler explicitement qu'il s'agit de discours indirects. La plus récente *Grammaire Plus* (1996) contient trois pages (non regroupées) où il est question¹³ de DD, DI ou DIL, mais ce ne sont que des remarques éparpillées insérées dans les chapitres portant sur les temps du français. Il n'y a pas non plus de chapitre séparé sur la concordance des temps.

2.1.3 Passons aux 'grandes' grammaires du français. La *Grammaire Larousse* de Chevalier e.a. (1964) consacre deux fois une bonne demi-page aux formes canoniques de DR (DD, DI, DIL), une première fois dans la partie sur la phrase complexe (p. 122), une deuxième fois dans le chapitre sur la concordance des temps (p. 390). La grammaire se limite à souligner les effets de la transposition et de la subordination qu'amène le passage du DD au DI (et au DIL) en énumérant rapidement les modifications grammaticales que ce passage implique, avec une attention particulière pour les modifications temporelles (p. 390). Ce sont donc en gros les mêmes problèmes qui y sont abordés que ceux traités par la *Grammaire 2000*, avec en surplus un paragraphe succinct de caractérisation rapide du DIL.

La volumineuse grammaire de Grevisse (1980) n'a, elle aussi, pas plus de trois pages et demie à consacrer au DR, dans un chapitre spécifique inséré dans la partie consacrée aux propositions subordonnées. Il est intéressant de noter que le chapitre qui porte sur le DD, le DI et le DIL, s'intitule, tout comme dans la *Grammaire 2000*, 'Le discours indirect' ('Y aurait-il un lien)? Grevisse donne d'abord des définitions du rapport de paroles (ou de pensées) en général, puis du DD et du DI en particulier. Il caractérise enfin sommairement le style indirect libre comme un tour qui omet le *que* de subordination et le verbe de communication et qui "garde le 'ton' du style direct" (p. 1410). Tout cela est évidemment soigneusement illustré d'exemples littéraires. Le reste du chapitre est consacré aux diverses correspondances entre le DD et le DI (entendez: les transpositions nécessaires pour passer de l'un à l'autre): d'abord les pronoms personnels, mots possessifs, démonstratifs et adverbes (qui manquent tous dans la *Grammaire 2000*), ensuite les temps et puis les modes ('l'impératif n'est pas le seul mode à être pris en considération; l'est aussi le subjonctif présent après un verbe au passé). Pour ce qui est de l'emploi des connecteurs du DI (*ce que, si, ...*) la grammaire renvoie aux chapitres respectifs où ces mots sont décrits.

La *Grammaire méthodique* de Riegel e.a. (1994) comprend un chapitre sur 'Le discours rapporté' (notons le terme!), qui s'insère dans une partie de leur ouvrage intitulée 'Grammaire et communication' (pp. 597-601). L'approche du phénomène ressemble à première vue à celle de Grevisse: définition du DR, DD, DI et 'style indirect libre' ('style' comme dans Grevisse), caractéristiques de chacune de ces formes canoniques de DR, puis présentation des problèmes de production qu'ils posent: "[Les trois formes de reproduction du discours d'autrui] mettent en jeu plusieurs dimensions grammaticales: types de phrases, subordination, concordance des temps et indication des personnes" (p. 597). On reconnaît dans cette énumération la plupart des éléments du traitement de la *Grammaire 2000*.

Ce qui distingue principalement la *Grammaire méthodique* des autres c'est son intégration des acquis de la linguistique, qui se manifeste entre autres dans la critique de conceptions grammaticales erronées sur le DR. Ainsi les auteurs critiquent la relation de dérivation entre DD, DI et DIL (la 'conception dérivative' du DR, cf. plus haut), de même que la 'fidélité' du DD. Ils nuancent aussi le système trop mécanique de concordance des temps après un verbe au passé. Ainsi expliquent-ils par exemple que

dans *Elle pensait que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire*, le temps du verbe de la subordonnée n'est pas adapté selon la principale, du fait qu'il s'agit d'une vérité générale.

C'est la *Grammaire du français classique et moderne* de Wagner & Pinchon (1962) qui, quantitativement, réserve le traitement le plus généreux aux 'styles ou manières de rapporter un discours'. Dans un chapitre intitulé 'Les caractères de l'énoncé', les trois 'styles' de rapport de discours d'autrui sont définis, caractérisés, illustrés, comparés et les problèmes grammaticaux (en particulier les problèmes de transposition) exposés. Il y a, plus que dans les autres grammaires, une tentative de présenter les variantes et les circonstances d'apparition des trois styles de rapport de discours.

Dans la récente *Grammaire critique du français* de Wilmet (1998), les observations sur le DR font également partie d'un chapitre sur 'La phrase', sous-chapitre 'Énonciation'. Outre les quatre formes canoniques de DR, DD, DI et DIL, Wilmet commente aussi le DDL et une nouvelle catégorie de DR, qu'il baptise 'discours absorbé' (cf. plus haut sous 1.1). Les remarques critiques que le linguiste, fidèle au titre de sa grammaire, ajoute concernent la concurrence entre les termes 'style (in)direct (libre)' et 'discours (in)direct (libre)' (p. 449), la littéralité ou non du DD (p. 450), les deux systèmes de transposition des temps après une principale au passé composé (p. 451), l'argumentation contre le DDL. De toutes les grammaires étudiées ici, Wilmet est la seule qui va au-delà des formes 'canoniques' de rapport de discours en parlant, non seulement de DDL, mais aussi de discours absorbé (pour des exemples, voir plus haut), de polyphonie et d'autres formes non canoniques, énumérées dans un bref inventaire de tout ce que la "thématique du DR englobe" (1998: 449).

2.2 Le point de vue du linguiste

2.2.0 Le but de la linguistique n'étant pas d'enseigner à utiliser correctement des constructions dans une langue particulière, son 'discours' sur le discours rapporté sera forcément différent de celui des grammaires d'apprentissage de la langue.

La littérature spécialisée sur le sujet étant considérable¹³, il n'est pas question ici de faire le tour des problèmes. Tout au plus pouvons-nous dresser un inventaire succinct et rapide des principales questions auxquelles les linguistes cherchent une réponse dans le domaine du rapport de discours. La présentation sera donc nécessairement partielle.

2.2.1 Partant de la constatation de l'existence de constructions spécifiques (DD, DI) qui appartiennent au système d'une langue et au moyen desquelles un locuteur peut rapporter un acte d'énonciation autre, une des tâches premières de la linguistique est de faire un **inventaire** quelque peu complet des moyens langagiers qui permettent de rapporter cet acte d'énonciation autre. Dans cette tâche, le linguiste se heurte fatalement à toute une série de questions et de problèmes: 'doit-il intégrer dans son inventaire les constructions qui rapportent les 'pensées' de qqn dont il n'est pas spécifié si elles ont fait l'objet d'un acte d'énonciation, (rappelons que le DIL couvre aussi bien des paroles que des pensées)?' 'Doit-il intégrer parmi les formes de DR des discours virtuels comme (*Il n'est pas près de lui dire*: 'Je t'aime') qui prennent la forme syntaxique de DD ou de DI?' Ces questions se ramènent en dernier lieu à la question de la **définition** du domaine d'étude du rapport de discours: est-ce que les termes de 'discours rapporté', de 'rapport de discours' ou de 'représentation du discours autre' (Authier) mettent l'accent sur le mot 'discours' (plutôt que sur celui de 'pensée') et est-ce que le discours y est nécessairement un discours 'effectif'?

2.2.2 Une fois fait l'inventaire des formes qui font référence au discours autre, il faut les **classer** et les **nommer**. Certaines classes, qui ont été léguées par la tradition grammaticale, existent déjà, comme celles du DD, du DI et du DIL. On peut les appeler les formes 'canoniques' du DR. Mais à côté de ces formes canoniques, il y a toute une gamme de formes 'non canoniques' de représentation du discours autre, pour lesquelles il n'y a pas de noms standardisés. Ainsi, pour désigner des constructions comme dans (7), on parle alternativement du 'conditionnel journalistique', du 'conditionnel des oui-dire', du 'conditionnel épistémique', du 'conditionnel de la rumeur' (cf. Dendale 1993) et pour désigner des constructions où les guillemets encadrent deux ou trois mots à l'intérieur même d'un discours indirect, on parle de 'discours absorbé', de 'discours évoqué' ou 'd'ilot textuel' (cf. aussi plus haut). Comment faut-il classer et

nommer des expressions non canoniques de rapport de paroles comme *pour parler de façon...*, *pour reprendre une expression qu'il utilise*, selon X, etc.¹⁴ ?

2.2.3 Pour pouvoir classer et nommer une construction, il faut deux choses: en décrire les caractéristiques et avoir défini des critères de classification, qui ne sont autres que des caractéristiques de ces constructions promues 'conditions nécessaires et suffisantes' d'une catégorie (dans la théorie classique, aristotélicienne, de la catégorisation). Et là, fatalement, on se heurte aux problèmes de la catégorisation: que faire d'une construction qui a certaines caractéristiques du DD mais aussi certaines caractéristiques du DI, les fameuses formes mixtes (cf. plus haut)? On parlera alors de 'continuums de formes du DR' (Rosier) ou on recourra à la théorie du prototype, qui permet de classer les formes de DR de façon moins rigide en les comparant à un prototype et en acceptant qu'il y ait des formes qui sont à la frontière de la classe parce qu'elles partagent des traits typiques de prototypes de plusieurs classes.

2.2.4 La description des constructions de DR a permis aussi de souligner un certain nombre de traits importants, comme le fait que le DD n'est ni objectif, ni fidèle, mais autonymique (il 'mentionne' des propos plutôt qu'il ne 'l'en fait usage') ou le fait que le DI ne dérive pas du DD, mais est une forme autonome de DR, ou encore le fait que le DDL n'est caractérisable qu'en contexte et que hors contexte il n'est jamais à 100 % identifiable comme un rapport de discours.

Plus en aval, le problème de la pluralité de voix qui se manifeste dans le rapport de propos a permis d'identifier toute une série de phénomènes qui relèvent de la 'polyphonie', la présence simultanée dans l'énoncé de plusieurs énonciateurs ou 'voix'. Ainsi Ducrot (1984) a-t-il décrit la négation polémique dans p.ex. *Il n'est pas intelligent, au contraire il est bête* comme polyphonique, ce qui a donné lieu à toute un courant de recherches sur la polyphonie, notamment en Scandinavie autour de Henning Nølke.

2.2.5 Bref, le discours rapporté ou la représentation du discours autre est devenu un domaine de recherches autonome en linguistique, un domaine auquel est venu s'annexer récemment celui de l'évidentialité ou le marquage de la source du savoir (cf. Dendale & Tasmowski 1994). Le grand colloque international à Bruxelles en novembre 2001 sur 'Le discours rapporté dans tous ses états: questions de frontières' est une

indication que la linguistique continue à se pencher sur le problème du DR et que le dernier mot n'en a pas encore été dit.

3. Retour sur la *Grammaire 2000* et sur la problématique posée au début

3.0 À l'issue de cette comparaison de grammaires et de cette petite exploration en territoire linguistique, il est temps de faire une synthèse et un bilan du traitement du DR par la *Grammaire 2000* comparé à celui par les autres grammaires et de revenir un moment sur les questions que nous avons formulées comme point de départ de cet article: 'est-ce que la *Grammaire 2000* a rempli son contrat et tenu ses promesses par rapport aux déclarations de principe faites dans sa préface? Est-ce que la réflexion, "nécessaire – selon ses dires"¹⁵ – pour étayer l'entraînement"¹⁶, est bel et bien présente dans ce chapitre sur le 'discours indirect' analysé ici? Et est-ce que dans le rapide tour d'horizon linguistique de la section 2.2 il y a des éléments qu'il serait peut-être utile d'intégrer dans le chapitre de la *Grammaire 2000*, sans pour cela contrevenir à d'autres principes généraux de la grammaire?

3.1 Situons d'abord les choses dans leur juste contexte. La *Grammaire 2000* est une 'grammaire d'apprentissage' et en tant que telle 'une grammaire axée sur la production'. Sa priorité première est d'exposer le plus efficacement possible les difficultés (orthographiques, morphologiques, syntaxiques, etc.) du français et les particularités de cette langue. Il est donc important que l'inventaire des difficultés d'expression dans le domaine du DR soit complet. Sur ce point, la *Grammaire 2000* nous semble remplir son contrat, du moins pour ce qui est du problème du DR. Certes, il y a de petites lacunes (quelle grammaire n'en a pas?). Ainsi il aurait été souhaitable que la présentation des transpositions pour le passage du DD au DI ne se limite pas à la concordance des temps, mais s'étende aux d'autres formes d'adaptation (cf. plus haut). Mais tout compte fait, en comparaison avec les autres grammaires (même les 'grandes' grammaires) examinées ici, la *Grammaire 2000* ne s'en sort pas mal. Dans toutes les grammaires, le traitement du DR est plutôt succinct; la *Grammaire 2000* n'est clairement pas en dessous de la norme.

Du fait que la *Grammaire 2000* soit davantage axée sur la production que sur la réception du français, on peut s'attendre à ce qu'elle manifeste moins d'intérêt pour les subtilités d'interprétation par exemple (mise à distance ou prise en charge de certaines formes de rapport de discours), de même que pour les variantes recherchées des formes plus traditionnelles de rapport de discours, comme le sont certaines formes mixtes de DR¹⁶, ou encore pour les formes non canoniques de rapport de discours. C'est aussi la raison pour laquelle¹⁷ il n'y a pas de définitions et de caractérisation des différentes formes de DR, caractérisation dont le but et l'utilité ne pourraient être qu'identification et la classification de ces formes. Or, cette identification des formes de DR – qui constituerait un excellent exercice de réflexion à partir de la langue – n'est pas une priorité de la *Grammaire 2000*.

3.2 Un autre choix qui a déterminé le contenu, la place et sans doute le titre du chapitre sur le DR dans la *Grammaire 2000*, est son orientation sur la syntaxe de la phrase, du moins pour ce qui est du traitement du DR¹⁸. Pour les auteurs de cette grammaire, dans une perspective syntaxique – plutôt que expressive ou communicationnelle par exemple¹⁹ – les problèmes du DR sont liés à un problème de subordination complétive (infinitive ou en *que*), avec toutes les adaptations nécessaires que cette transformation demande. Dans cette perspective on comprend bien certaines options prises par les auteurs et certaines particularités du traitement du DR par la *Grammaire 2000*.

On comprend d'abord que l'accent soit mis sur le discours **indirect**. C'est que la construction au DI peut passer pour le prototype de la subordination. Le DI est implicitement lié à une construction non subordonnée, le DO (ou même le DD), qui peut faire fonction de base pour la transformation de subordination et donner lieu ainsi à des exercices de langue intéressants, avec toutes les adaptations à faire.

On comprend aussi l'absence du DIL (cf. plus haut 1.1). Le DIL ne pose pas – ou en tout cas pas de façon aussi typique – le problème de la subordination. Il se caractérise, comme on sait, par des adaptations énonciatives, mais n'illustre pas la subordination. Une grammaire descriptive se doit de le décrire parce qu'il constitue une construction

très en vogue dans la littérature: une grammaire pédagogique peut en faire l'économie, si sa priorité est de mettre en évidence les constructions que les étudiants de langue sont censés pouvoir produire et qu'ils ont du mal à produire.

On comprend également le titre du chapitre 5.5, 'Le discours indirect' plutôt que quelque chose comme 'Le discours rapporté', 'Le rapport de discours' (cf. plus haut 1.2). Le terme 'discours indirect' n'y est pas à prendre comme un hyperonyme des constructions de rapport de propos, mais comme le terme qui désigne la construction la plus importante du point de vue de l'apprentissage de structures syntaxiques. Le DD n'est là que comme base à partir de laquelle se fait la transformation de subordination. Il ne constitue pas un problème grammatical en soi.

On comprend encore l'emploi *a priori* ambigu qui est fait du qualificatif 'direct(e)' (cf. plus haut 1.4). Ceci est une conséquence immédiate du point précédent. Ce n'est pas l'adjectif 'direct(e)' qui est au centre d'intérêt dans cette approche, mais l'adjectif 'indirect(e)'. Face à 'indirect' il fallait un terme pour poser le contraste. Que ce soit le terme 'direct' ou autre chose qui entre dans cette opposition est de moindre importance. Si la confusion 'direct' / 'original' est lourde de conséquences fâcheuses pour l'étude linguistique du DR, ce n'est qu'un détail pour la perspective adoptée ici: discours direct et discours original ayant exactement le même statut de base pour les adaptations de subordination.

On comprend enfin la place du chapitre dans l'ouvrage. Le chapitre sur le DR, on l'a signalé plus haut, apparaît dans la cinquième partie, intitulée 'La phrase' et non pas par exemple dans la sixième partie, intitulée 'L'expression de...'. Il est clair que dans une perspective non syntaxique, communicationnelle ou expressive, c'est dans cette sixième partie que le DR aurait éventuellement pu trouver une place. Mais sa place dans la cinquième partie est cohérente avec la perspective générale adoptée par les auteurs, et c'est quand même ce qui compte.

4. Conclusion

Si la *Grammaire 2000* affirme bien la nécessité d'une réflexion 'méta' dans l'apprentissage d'une langue, elle n'échappe pas complètement aux contraintes qu'impose le rôle de grammaire d'apprentissage qu'elle s'est donné. C'est, croyons-nous, ce que l'analyse proposée ici du traitement qu'elle fait du DR a montré. Le choix et le clivage entre grammaire d'apprentissage et grammaire descriptive reste entier. Les deux voies ne sont qu'en partie parallèles (ou convergentes?). Elles sont en tout cas, très difficiles à suivre en même temps. Notre étude a montré que sur ce point la *Grammaire 2000* rencontre les mêmes difficultés que d'autres grammaires, dont les 'grandes' grammaires contemporaines du français. Et cette difficulté est d'autant plus ardue à surmonter qu'il s'agit pour les auteurs de s'adresser à des apprenants dont la langue maternelle n'est pas le français.

Notes

- ¹ Elle a été utilisée en tout cas pendant de longues années en première candidature dans le département de français à la *Katholieke Vlaamse Hogeschool* (l'actuelle *Lessius Hogeschool*).
 - ² Nous reviendrons plus loin sur le choix du terme 'discours indirect'.
 - ³ Y est également traitée, la question indirecte (alors que les formes de 'question directe' sont traitées dans un autre chapitre de la même partie).
 - ⁴ Pour un bref historique du terme de 'discours direct libre' voir Rosier 1999: 266 e.s.
 - ⁵ Ainsi Wilmet dans sa *Grammaire critique* 1998⁷ met sérieusement en cause sa spécificité.
 - ⁶ Cp. avec: *Il annonça qu'il partirait* (qui est un DI).
 - ⁷ Dans la vue classique, 'orthodoxe' des formes de discours rapporté, un discours 'transposé' (Genette) qui n'a pas le verbe introducteur en tête, mais en incise ou à la fin de la phrase est considéré comme un DI, plutôt que comme un DJ, sur la base de l'argument que le propre du DI est d'avoir une subordonnée qui est syntaxiquement liée à la principale (au verbe introducteur) au moyen d'une conjonction (ou un autre mot assurant la liaison). Si le verbe introducteur est en incise ou à la fin il n'y a pas de mot de liaison et pas de subordination.
 - ⁸ Ce détail, qui pourrait être pris pour une erreur de typographie, n'est peut-être pas si innocent que ça. Ne faut-il pas y voir le symptôme de l'embarras que les auteurs ressentent pour désigner comme discours *direct* aussi bien une construction comme *Sortez* qu'une construction comme *Véronique dit* 'C'est une bonne idée'?
 - ⁹ Selon cette conception, qui a été critiquée par e.a. J. Authier, le DI, serait dérivé du DJ, qui est, à son tour, dérivé du DD. Et c'était ainsi qu'en grammaire générative les différents types de discours étaient 'générés'.
 - ¹⁰ Cf. la définition du discours direct par le *Bon usage* (1980: § 2751): 'Le discours (ou style) direct reproduit textuellement les paroles dites', ou celle de Wagner & Pinchon (1962: 29): 'Dans le style direct, l'énoncé est reproduit sous la forme exacte qu'il prend dans la parole ou dans la pensée' (nos italiques).
- ¹¹ Seule exception peut-être à ce constat, les deux exemples donnés en remarque à la page 221 de la grammaire, où une adaptation des pronoms personnels est nécessaire:
- Marie prétend: 'J'ai rencontré Serge' → Marie prétend qu'elle a rencontré Serge.
Eveline et Anouk disent: 'Nous en avons assez' → Eveline et Anouk disent qu'elles en ont assez

Aucune règle n'est cependant donnée pour codifier ces adaptations.

On constate toutefois que dans les exercices de synthèse sur le discours indirect (p.ex. n° 1283 à n° 1285, mais aussi plus loin), le problème de l'adaptation des pronoms n'est pas évité. Apparemment c'est aux étudiants mêmes d'extraire les règles d'adaptation énonciative à partir des modèles des exercices qui précèdent (n° 1278 à n° 1282).

¹² Sauf deux pages consacrées à la concordance des temps. Le verbe principal n'y est cependant pas un verbe de dire mais *douter*.

¹³ Voir notamment la très complète bibliographie sur le discours rapporté sur le site internet de Ci-dit: <http://www.ci-dit.org>.

¹⁴ Authier (1992-1993) regroupe ces expressions sous le terme de 'modalisation en discours second', où la modalisation peut porter sur le contenu de l'assertion de l'autre ou sur 'l'emploi d'un mot' de l'autre.

¹⁵ Autre forme, non canonique, de rapport de discours.

¹⁶ Ce que la *Grammaire 2000* aurait pu faire c'est apporter un peu plus de variation à l'intérieur même des exemples. Certains exemples souffrent même de naturel comme l'exemple de DD avec 'prétendre' comme verbe introducteur, cité en remarque à la p. 221: *Marie prétend: 'J'ai rencontré Serge*.

¹⁷ Ou du moins en partie, l'autre raison étant que la *Grammaire 2000* a apparemment pour stratégie d'expliquer les concepts et termes par exemplification plutôt que par définition métalinguistique. Cf. sa façon de présenter les parties du discours non pas par des définitions ou des listes de caractéristiques, mais par des exemples (et des traductions en néerlandais).

¹⁸ Elle ne fait d'ailleurs que suivre le modèle d'autres grammaires (comme le *Bon Usage* de Gravisse).

¹⁹ Riegel e.a. (1994) combinent les deux perspectives. Le titre de la section où est logé le discours rapporté est significatif sur ce point: '*Grammaire et communication*'.

Bibliographie

- Authier, J. 1978. 'Les formes du discours rapporté – Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés' in *DRLAV* 17, p. 1-78.
- Authier, J. 1992, 1993. 'Repères dans le champ du discours rapporté (I) et (II)' in *L'information grammaticale* 55, p. 38-42 et 56, p. 10-15.
- Bruña-Cuevas, M. 1996. 'Le discours indirect introduit par *que*' in *Le français moderne* 54, 1, p. 28-50.
- Charauudeau, P. 1996. *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris: Hachette.
- Chevalier, J.-C. et al. 1964. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris: Larousse.
- Coltier, D. 2000. *Analyse sémantique de selon. Quelques propositions*. Thèse de doctorat. Université de Nancy.
- Combettes, B. 1990. 'Énoncé, énonciation et discours rapporté' in *Pratiques* 65, p. 97-111.
- Dendale, P. 1993. 'Le conditionnel de l'information incertaine: marqueur modal ou marqueur évidentiel?' in Gerold Hilly (éd.), 1993. *Actes du XXe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Université de Zurich (6-17 avril 1992)*. Tübingen: Francke Verlag, tome 1, p. 165-176.
- Dendale, P. & Tasmowski, L. (éds.) 1994. *Les sources du savoir et leurs marques linguistiques. Langue française* 102. Paris: Larousse.
- Dierckx, R. 1976. *Grammaire française pour toutes les classes (garçons et filles)*. Bruxelles: Didier.
- Ducrot, O. 1984. *Le dire et le dit*. Paris: Minuit.
- Dujardin, G. & Dhaene, S. 1982. *Grammaire nouvelle*. Antwerpen: Standaard.
- Genette, G. 1966. *Figures III*. Paris: Seuil.
- Genette, G. 1983. *Nouveau discours du récit*. Paris: Seuil.
- Gerner, F. & Carlens, R. 1972. *Essai de grammaire française pour néerlandophones*. Antwerpen/Utrecht: De Nederlandse Boekhandel.
- Gravisse, M. 1980¹¹. *Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*. Paris / Gembloux: Duculot.
- Riegel, M. et al. 1994. *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF.
- Rosier, L. 1999. *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*. Paris: Duculot.
- Sinjian, R. et al. 1990⁴. *Exercices 2000*. Antwerpen: Plantyn.
- Spiegelier, J. De. et al. 1995¹¹. *Grammaire 2000*. Anvers: Plantyn.
- Strauch, G. 1972. 'Contributions à l'étude sémantique des verbes introducteurs de discours indirect' in *RANAM* V, p. 226-242.
- Vlugter, B. et al. 1996. *Grammaire plus. Praktische grammatica van het Frans met diskettes voor computerondersteuning*. Bussum: Coutinho.
- Wagner, R.L. & Pinchon, J. 1962. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette.
- Wilmet, M. 1998². *Grammaire critique du français*. Paris: Hachette/Duculot.
- Yaguello, M. & Fleischman, S. 1999. 'A new discourse marker in French: GENRE (and its English counterparts)'. *Communication à l'ICLA*, Stockholm, Juillet 1999.